

LA LETTRE DU



du Marais Breton
et du bassin versant
de la Baie de Bourgneuf

Bulletin d'information de la Cle sur la gestion et la qualité de l'eau

ÉDITO

L'alimentation en eau potable du bassin versant de la baie de Bourgneuf est un enjeu prioritaire du Sage. En effet, les ressources locales permettent de produire environ 2 millions de m³ alors que les besoins sont de l'ordre de 12 millions de m³ par an. On constate également une consommation estivale 5 fois supérieure à celle observée le reste du temps.

Le Sage élaboré par la Commission locale de l'eau présente plusieurs actions répondant à cette problématique. Ainsi, le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique, Vendée Eau et les conseils généraux de Vendée et de Loire-Atlantique ont mené l'ensemble des démarches et études nécessaires pour sécuriser l'alimentation en eau.

En Loire-Atlantique, les travaux ont déjà commencé et vont s'accélérer dans les prochains mois.

Pour la Vendée, le débat est passionné, à juste titre. Les études menées depuis 8 ans mettent en évidence la nécessité de créer un barrage supplémentaire dans l'ouest du département, sur l'Auzance, à proximité des Sables d'Olonne. Ce futur ouvrage est la clé de voute de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de notre secteur. Il est important que ce projet puisse aboutir.

Parallèlement au développement de ressources supplémentaires et au renforcement de l'adduction en eau potable, il est nécessaire de développer des mesures visant à économiser l'eau tant par les industriels, les agriculteurs, les particuliers que les collectivités. La mise en place de ressources de substitution doit également accompagner ces démarches d'économie d'eau.

Vous l'aurez compris, la problématique de l'eau potable est très importante pour le bassin versant de la baie de Bourgneuf. L'un des premiers éléments pour pouvoir amener l'eau au robinet est bien de disposer de la ressource en quantité suffisante et de ne pas la gaspiller.

Jacques OUDIN, Président de la Commission locale de l'eau

SOMMAIRE

Le Sage appliqué - P 2-3-4

DOSSIER

L'alimentation en eau potable
INVESTIR SUR L'AVENIR

Le Sage animé - P 4

Mémo Sage - P 4

LES PARTENAIRES DU SAGE

Les communes et communautés de communes du bassin versant et



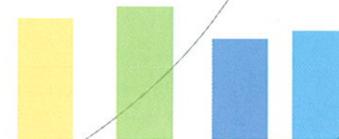
Région
PAYS DE LA LOIRE



VENDÉE
Conseil Général



LOIRE
ATLANTIQUE
Département
Conseil Général



PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

LES ÉTANGS DES GÂTINEAUX ET GROS CAILLOU Depuis mars 2008, des périmètres réglementaires de protection des captages des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou ont été instaurés et déclarés d'utilité publique pour garantir la qualité des eaux prélevées. Désormais, le syndicat du Val Saint-Martin doit faire l'acquisition de 38 hectares de parcelles situées en bordure des étangs, constituant le périmètre de protection immédiate. Le syndicat dispose d'un délai de 3 ans pour acheter à l'amiable ces terrains qui appartiennent à 85 propriétaires fonciers. L'arrêté impose également une mise aux normes des exploitations agricoles concernées par le périmètre et prévoit une indemnité pour les travaux complémentaires à la réglementation générale. 20 exploitations agricoles sont concernées, 7 doivent réaliser une étude pour identifier les travaux nécessaires, d'autres exploitations sont déjà aux normes ou doivent faire prochainement l'objet de travaux. Ces derniers devront être terminés au 31 décembre 2009. Enfin, les systèmes d'assainissement autonome existants devront répondre aux normes de rejet dans le milieu superficiel en vigueur dans un délai de 5 ans.

LA NAPPE DE LA VÉRIE La révision du périmètre de protection de la nappe de la Vérie dans les environs de Challans est en cours. Elle s'avère d'autant plus nécessaire pour préserver la ressource qu'elle est située dans le nord-ouest de la Vendée, secteur fortement déficitaire en eau potable. Les études hydrogéologiques montrent que sur les trois puits existants, un puits doit être abandonné pour préserver une bonne qualité de l'eau. Il faudra en revanche augmenter la capacité de production des deux autres pour conserver la même quantité d'eau prélevée annuellement, soit 650 000 m³. Le SIAEP du Marais Breton attend désormais la validation de la DDASS pour déposer son dossier en Préfecture et obtenir l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP).

Le Sage appliqué DOSSIER

L'alimentation en eau potable : investir sur l'avenir



La nouvelle usine de traitement d'Aprémont (85) devrait être en service en septembre 2009.

Le bassin versant de la Baie de Bourgneuf, situé à cheval entre La Loire-Atlantique et la Vendée, possède peu de ressources en eau. Le nord du bassin est essentiellement alimenté par l'usine de Basse-Goulaine et l'usine des Gâtineaux, à Saint-Michel Chef Chef. Le sud du bassin dépend de ressources extérieures. Dans ce secteur en plein développement démographique, qui connaît une forte croissance de la population en été, l'alimentation en eau potable est parfois en situation critique. Chacun des deux départements possède un plan de sécurisation comprenant différents aménagements dont la mise en service de nouvelles ressources.

En Loire-Atlantique comme en Vendée, les dernières sécheresses successives ont démontré la fragilité des dessertes en eau potable, en particulier sur le littoral. " Même si on arrive aujourd'hui à fournir assez d'eau potable en période de pointe, la situation est tendue quand les étangs des Gâtineaux sont vides. Il est indispensable d'anticiper et de sécuriser ce secteur de la Loire-Atlantique en cas de pollution ou d'incident ", explique Jean-Claude Douet, le président du syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP).

Avec l'augmentation de la population prévue à l'horizon 2020, le syndicat mise sur une hausse des volumes d'eau potable distribuée. Il s'avère indispensable de prévoir des aménagements pour renforcer et sécuriser l'alimentation pour les 15 années à venir.

C'est justement ce que prévoit le schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Loire-Atlantique. En septembre 2008, l'ensemble des collectivités qui assurent la distribution d'eau potable, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le conseil général ont signé une convention afin de mettre en œuvre les actions nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement en eau du département et couvrir les besoins à l'échéance 2020. Principaux

le chiffre

8,8 millions de m³ d'eau C'est ce que représentent les besoins en eau potable des zones côtières du nord-ouest de la Vendée à l'horizon 2025.

objectifs : protéger toutes les ressources exploitées, sécuriser et renforcer les capacités de production et de transfert d'eau de l'usine de Basse-Goulaine à destination du sud de la Loire et du nord Vendée, remettre en exploitation la nappe de Macheoul et créer une nouvelle conduite de transfert d'eau traversant la Loire, en aval de l'agglomération nantaise pour sécuriser l'alimentation en eau potable du Pays de Retz, ainsi que le bassin versant de la baie de Bourgneuf.

Nouvelle canalisation en Loire-Atlantique

Pour que l'eau puisse couler au robinet des habitants de ce secteur, une nouvelle canalisation va être posée sous la Loire transportant de l'eau potable en provenance de l'usine de La Roche à Nantes. L'eau sera achetée à Nantes Métropole. Ce dispositif va permettre de sécuriser durablement l'approvisionnement du Pays de Retz, même si l'éloignement de la ressource génère une dépendance dont les élus auraient souhaité se passer. " C'est un choix technique et financier effectué en concertation avec tous les élus. La qualité et la sécurité de l'approvisionnement seront plus sûres que si l'on avait compté que sur les seules ressources locales ", précise le président du syndicat départemental d'AEP. Cette solution procurera beaucoup plus de souplesse dans la satisfaction des besoins après 2020. Il est prévu un débit de 12 000 m³ par jour et une montée en puissance possible de 18 000 m³/jr en cas de besoin. " Une étude de tracé a été lancée que nous sommes en train d'affiner. Les travaux ne débiteront probablement qu'en 2011 pour une mise en fonctionnement de la connexion espérée en 2012. " La mise en œuvre de ce réseau s'accompagnera d'un traitement complémentaire de la matière organique sur l'usine des Gâtineaux permettant d'améliorer la qualité et le goût de l'eau potable.

Reconquête de la nappe de Macheoul

Pour gagner de l'autonomie de production et sécuriser l'approvi-

sionnement de ce territoire, les élus et le syndicat du Pays de Retz ont aussi décidé de remettre en service la nappe phréatique de Macheoul. L'utilisation de cette nappe pour l'alimentation en eau potable s'inscrit d'ailleurs dans les priorités du Sage.

Suite à une dégradation importante de la qualité de l'eau, cette ressource locale n'est plus exploitée depuis le début des années 90. Les taux de nitrates y sont très élevés et on y dénombre fréquemment des pics de pollution par les pesticides. Seul un prélèvement technique pour assurer la pérennité des ouvrages est effectué.

Les premières études prévoyaient un délai de 30 ans pour réhabiliter la nappe phréatique. Une nouvelle étude réalisée récemment montre que le temps de reconquête sera plus rapide que prévu, mais la capacité de production plus limitée. Selon les experts, il faudra une dizaine d'années pour atteindre le niveau de qualité réglementaire (moins de 50 mg/l de nitrates) moyennant une politique active de protection de la nappe. Aujourd'hui, la teneur des nitrates dans la nappe oscille entre 55 et 65 mg/l.

En attendant l'amélioration de la qualité de l'eau, le syndicat d'AEP procédera au mélange des eaux de la nappe de Macheoul et de Basse-Goulaine afin de respecter le niveau guide de la norme, soit 25 mg/l de nitrates dans l'eau distribuée. Une usine de traitement des pesticides sur charbon actif en grain sera aussi construite pour une mise en service en 2010.

Projet de retenue d'eau en Vendée

Plus au sud, le département de la Vendée souffre d'un déficit de ressource encore plus manifeste. La canicule de 2003 et le déficit pluviométrique de 2005 ont montré la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources : " Nous avons à quelques jours près été proches de la rupture dans près d'une centaine de communes ", insiste Eric Rambaud, Président de Vendée eau, le syndicat départemental d'alimentation en eau potable. " La situation est

encore plus préoccupante au nord-ouest du département. Le secteur côtier est fortement déficitaire. C'est simple à comprendre : toutes les ressources sont à l'est et les besoins à l'ouest ", ajoute t-il. Les deux principales ressources proches du secteur côtier sont Apremont et Le Jaunay, plus le captage de la Vérie. Pour résoudre ce problème, deux projets sont en compétition : soit prélever de l'eau de la Loire aux alentours d'Ancenis jusqu'à Apremont pour compléter la ressource de ce secteur, soit réaliser une nouvelle retenue sur l'Auzance. C'est ce deuxième projet que les élus du département ont retenu. " Tous sont unanimes et plaident en faveur de ce choix. L'urgence est avérée. Nous estimons que le scénario de la retenue

Parole d'acteur

Des efforts conjoints et solidaires Robert Hus, président du SIAEP du Pays de Retz sud Loire

" Pour reconquérir la nappe de Macheoul des efforts conjoints sont indispensables de la part des usagers. Aujourd'hui, les irrigants prélèvent 1,2 millions de m³, demain les besoins en eau potable s'élèveront probablement à 700 000 m³ par an, soit 1,9 millions m³ au total. En situation normale, la nappe produira 3000 m³/jr pour l'AEP. Les utilisateurs devront se partager et protéger ensemble les 1,9 millions de m³ produit annuellement. Le syndicat a déjà réuni plusieurs fois les acteurs concernés. Objectif : aboutir à une gestion et à un usage concerté de l'eau. Si aujourd'hui, les analyses révèlent qu'il y a peu de produits utilisés par les irrigants agricoles dans l'eau de la nappe de Macheoul, nous souhaitons tout de même mener avec eux des actions pour maîtriser encore mieux l'utilisation des intrants azotés, poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles. Avec eux, mais aussi avec les particuliers et les collectivités locales qui consomment beaucoup de désherbants. Les systèmes d'assainissement qui sont encore nombreux à nécessiter une mise aux normes sont aussi en cause. Là encore, des actions de sensibilisation sont nécessaires. Au printemps, tous les partenaires doivent se réunir pour connaître les résultats d'une étude complémentaire qui doit définir précisément la quantité d'eau prélevable sans nuire à son intégrité. La question du partage sera à nouveau à l'ordre du jour. "



est la meilleure solution pour répondre rapidement aux besoins en AEP. C'est celle qui offre les meilleures conditions techniques, économiques et environnementales possibles."

L'Etat tarde malgré tout à se prononcer. Ce projet n'est pourtant pas né de la dernière pluie. Il remonte aux années 90. Les études ont été relancées en 2000. Soumis à autorisation, il doit être conforme à la directive cadre sur l'eau et être inscrit dans le SDAGE, actuellement en cours de révision. " L'inconvénient est que le barrage va modifier l'état des masses d'eau. L'Auzance perdra son caractère de rivière naturelle. Mais toutes les mesures compensatoires sont prévues pour atténuer les incidences négatives sur le milieu aquatique. Et les coûts d'investissement et de mise en œuvre seraient très inférieurs au projet de canalisation interdépartemental. Ce dernier est actuellement loin d'être abouti. Les délais de mise en service seraient bien plus longs. Non seulement, il rend la

Vendée toujours plus tributaire des ressources extérieures, mais il n'offre aucune garantie supplémentaire par rapport aux changements climatiques. Nous venons de demander à l'Etat de donner une suite favorable à l'instruction du dossier qui a été déposé en Préfecture en septembre dernier et qui est bloqué pour le moment ", conclut le président.

Construction d'une usine de traitement

Par ailleurs, la construction de la nouvelle usine de traitement d'eau potable d'Apremont constitue un autre axe prioritaire du plan de sécurisation de Vendée eau. Ce nouveau site va permettre d'augmenter la capacité de production de l'ancienne usine. Le traitement des matières organiques sera beaucoup plus performant. Il aura aussi pour effet d'améliorer le goût de l'eau grâce à la baisse des substances chlorées utilisées. ■

CONTRAT TERRITORIAL 2008-2012

Le contrat de l'agence de l'eau a été signé le 21 novembre dernier. Il donne le coup d'envoi d'un vaste programme d'actions destiné à faciliter la mise en œuvre du Sage.



(Les signataires de gauche à droite) Louis Ducept, conseiller général de Challans, Michel Deriez, président du Syndicat mixte des marais de Saint-Jean de Monts et Beauvoir-sur-mer, Philippe Boënnec, député du Pays de Retz, Noël Matheu, directeur général de l'Agence de l'eau et Jacques Oudin, président de la Commission locale de l'eau du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

Le Sage animé

ÉCONOMIES D'EAU : CHASSER LE GASPILLAGE

Vendée eau s'engage chaque jour dans la lutte contre les fuites d'eau sur ses réseaux et agit également pour sensibiliser chaque abonné à l'usage économe de l'eau. Selon que l'on s'adresse à des particuliers, à des entreprises ou à des collectivités locales, la lutte contre le gaspillage n'est pas appréhendée de la même façon.

Depuis 2006 dans le cadre de son programme de lutte contre le gaspillage, Vendée eau (le syndicat départemental d'AEP) propose aux collectivités de réaliser, sur la base du volontariat, des audits de consommation des bâtiments communaux afin d'économiser l'eau.

Lors de la première campagne une trentaine de communes s'étaient portées volontaires. " Cette année, nous allons procéder par secteur. Nous commençons actuellement par le bassin versant de la baie de Bourgneuf ", précise Marylaure Bernier, ingénieur au service gestion de la ressource en eau. Sur ce secteur, 23 communes et 4 communautés de communes sont potentiellement concernées.

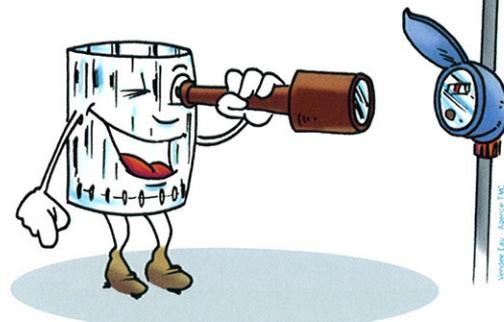


La démarche se réalise en 2 temps : Vendée eau établit d'abord un pré-audit qui consiste à produire un historique et une analyse des consommations de l'ensemble des branchements de la commune sur 5 ans.

Pas d'obligation, mais le volontariat

" Nous identifions les branchements consommateurs ou pas, vérifions leur désignation. Si la commune choisit de se porter volontaire, nous établissons avec elle une convention pour lancer l'audit ". C'est un bureau d'études qui envoie un questionnaire, visite tous les bâtiments à auditer et rédige le rapport d'inventaire, d'analyse et de préconisations destiné à la commune. " Une réunion d'information et de restitution est organisée pour sensibiliser les élus et le personnel communal aux économies d'eau. Vendée eau propose un accompagnement technique de la commune si elle le souhaite pour la mise en œuvre des préconisations d'actions. Elle peut aussi assurer un suivi des consommations pour vérifier les impacts escomptés. " ■

Surveillez votre compteur pour repérer les fuites



Mascottes économies d'eau (sources Vendée Eau et IMC)

COMITÉ DE RÉDACTION

Jacques Oudin
Hervé Ponthieux

CONCEPTION - RÉDACTION

Laurence Ramolino
Gwenaëlle Brument

GRAPHISME

Florence Le Rolland - REGARD sur

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
PAPIER CERTIFIÉ FSC

POUR NOUS CONTACTER

Animateur du Sage :
Hervé Ponthieux
Animateur de l'Observatoire :
Sébastien Chaigneau
Tél. 02 51 39 55 62

adbvbb@marais-breton-baie-bourgneuf.com
www.marais-breton-baie-bourgneuf.com